

DELIBERATION DU BUREAU**SEANCE DU 26 AVRIL 2019****OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC PACA pour les actions du PAH**

Nombre de membres du Bureau : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9 représentant 9 voix

N° : 022/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six avril, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT - D BREMOND - M LATZ - JM CONSTANS - A MONTIER - JC
FELIX - M GROS - F PERO

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN



CONTEXTE ET OBJECTIFS

Depuis 2005, le Pays de la Provence Verte est labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture. Ce label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représentent l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'engagement suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet culturel « Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments – patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique – qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

La volonté du territoire Provence Verte Verdon de s'inscrire dans le réseau national « Villes et Pays d'art et d'histoire » se traduit par l'utilisation du label pour :

- **Mieux connaître** en favorisant la recherche, parfois en l'initiant, et surtout en centralisant la documentation existante au sein d'un centre de ressources
- **Sensibiliser** la population pour créer une prise de conscience collective de la richesse du patrimoine locale
- **Valoriser** l'existant pour encourager les actions de remise en état du bâti dans un souci de protection, en apportant une aide technique
- **Structurer** pour organiser une offre cohérente d'actions à proposer à l'ensemble du territoire
- **Diffuser** en mettant à la disposition du public les clés nécessaires à la bonne compréhension de la culture et du patrimoine local
- **Coopérer** en favorisant la création de contacts dans un but de partage d'expériences et de savoirs



- **Exploiter** en utilisant le patrimoine comme support d'une activité mais dans un souci permanent de conservation

La **sensibilisation du public au patrimoine** par la mise en place d'animations culturelles fait donc partie des missions de ce Pays d'art et d'histoire avec, **une attention toute particulière portée au public local.**

PROJETS

1) Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine

Le respect de la conservation du patrimoine passe par la prise de conscience des jeunes. Pour cela, le Pays d'art et d'histoire a mis en place un **Service éducatif** ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires des établissements de la Provence Verte au patrimoine local.

Les projets pédagogiques s'inscrivent dans le cadre d'une Convention mis en place avec l'Education Nationale. Les enseignants du premier degré sont formés par le Pays d'art et d'histoire sur les ressources patrimoniales locales. La participation à cette formation leur permet de bénéficier d'interventions dans leurs classes sur un thème de leur choix. Ces interventions sont gratuites pour les établissements scolaires du premier degré. Ces animations pédagogiques abordent différents thèmes :

- L'architecture de villages
- Le patrimoine agricole
- Le patrimoine de l'eau
- Le patrimoine industriel
- Les sites castraux

Toutes les classes ayant participé au dispositif sont réunies en fin d'année lors des « Rencontres scolaires du patrimoine » qui se déroulent dans une des communes du territoire.

L'objectif est maintenant d'étendre le dispositif à un nombre plus important de classes afin que tous les élèves du territoire aient au moins une fois dans leur scolarité bénéficié des animations pédagogiques du Pays d'art et d'histoire.

Pour faire connaître le dispositif et présenter les actions pédagogiques proposées par le Service éducatif, l'édition d'un « Explorateurs », suivant la nouvelle charte graphique Vpah est nécessaire en 2019.

2) Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager

Cette volonté doit leur permettre d'être acteurs à part entière de la mise en valeur du patrimoine et de la promotion de la qualité architecturale de leur environnement quotidien. Cette démarche d'appropriation suppose **la création d'actions spécifiques** destinées à leur donner les clefs de compréhension. Le pays s'engage, en collaboration avec ses partenaires, à mettre en place ou développer un programme d'actions conduit par le service Pays d'art et d'histoire.



Le besoin de coordination est notable quant à l'organisation des visites guidées de sites ou d'événements culturels. Le Pays d'Art et d'Histoire organise, coordonne et valorise ces actions pour favoriser le professionnalisme, la qualité et un étalement sur l'année.

Des actions sont également menées envers les nouveaux habitants du territoire, élément caractéristique de la démographie du pays, et concerneront tous les éléments de la culture locale.

La démarche de sensibilisation suppose la mise en place d'actions spécifiques :

- Un Dimanche en Provence Verte :

Chaque troisième dimanche du mois, deux visites-conférences thématiques sont proposées dans un village, ou sur un site remarquable. Ces visites sont **gratuites et sans réservation** et s'adresse à un large public. Elles sont animées par un guide-conférencier agréé par le Ministère de la culture (obligation inhérente au label PAH) ou par un professionnel de la culture (historien, historien de l'art, archéologue...). Elles sont accessibles et ludiques et abordent le patrimoine sous tous ses aspects :

- « Le chemin de fer en Provence Verte »
- « Le patrimoine agricole »
- « Sites fortifiés et désertés »
- « Chapelles en Provence Verte »
- « Prieurés et villages ecclésiastiques »
- ...

Afin d'assurer aux visiteurs des visites-conférences de qualité, les guides-conférenciers doivent bénéficier régulièrement d'actions de formation organisées par le Pays d'art et d'histoire.

- Les Journées européennes du patrimoine

Les Journées européennes du patrimoine sont sans conteste la grande action de sensibilisations au patrimoine de proximité, la plus populaire et la mieux relayée sur le plan de la communication nationale. Elles se déroulent le troisième week end du mois de septembre sur une thématique déterminée par le Ministère de la Culture. Les Villes et Pays d'art et d'histoire sont les principaux partenaires de cette manifestation et sont à la fois organisateurs d'animations culturelles et coordonnateurs des actions proposées par les divers acteurs culturels du territoire. La Provence Verte programme en moyenne une dizaine de visites-conférences dans différents villages du territoire en privilégiant les lieux dépourvus d'animations durant ces journées. Elle édite un programme global présentant toutes les actions culturelles portées par des associations ou des municipalités qu'elle diffuse à 3000 exemplaires.



MOYENS NECESSAIRES (fonctionnement) :

La subvention demandée pour ces actions s'élève à **9 500 €** et est répartie selon le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes	
Un dimanche en Provence Verte				
Dépliants	1 450 €	3 450 €		
Interventions	2 000 €		DRAC	9 500 €
Journées du patrimoine			Autofinancement	10 480 €
Interventions	1 400 €	3 530 €		
Dépliants	2 130 €			
Sensibilisation public jeune (interventions et outils pédagogiques)	11 000 €	11 000 €		
Edition « Explorateurs »	2 000 €	2 000 €		
TOTAL		19 980 €		19 980 €

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter la demande de subvention auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles PACA pour les actions du Pays d'Art et d'Histoire
- D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir correspondant à cette opération

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source